



Le + syndical

CGC-DGFiP

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69

Site : www.cgc-dgfi.fr

Adresse mail : cgc.bn@dgfi.finances.gouv.fr

Les fonctions publiques CFE-CGC signeront l'accord sur les Parcours Professionnels, les carrières et les rémunérations des fonctionnaires dit « PPCR »

Lors du comité directeur des fonctions publiques CFE-CGC, du jeudi 17 septembre, une majorité syndicale s'est prononcée en faveur de la signature du projet d'accord « PPCR ».

La CGC DGFiP a pris note des avancées obtenues tout au long des discussions, lesquelles se sont concrétisées dans le dernier projet présenté par la revalorisation des grilles **dès 2017** et par l'attribution de points d'indice supplémentaires, en dehors même du périmètre de basculement de l'indemnitaire vers l'indiciaire.

La CGC DGFiP veillera à ce que les **possibilités de promotion soient maintenues dans les mêmes conditions d'ancienneté qu'actuellement.**

Notre organisation syndicale a pris position sur le projet d'accord « PPCR » dans sa globalité. Des points négatifs existent mais la revalorisation indiciaire est une avancée qui ne doit pas être refusée.

C'est donc au regard du bilan global du projet que les Fonctions Publiques CFE-CGC ont voté en faveur de la signature de cet accord.

La revalorisation attendue des grilles indiciaires permettra **d'améliorer à la fois les fins de carrière et les droits à pension**, ce qui dans le contexte actuel est loin d'être négligeable.

**Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC DGFiP
Renvoyez par courriel votre demande expresse à cgc.bn@dgfi.finances.gouv.fr**



La CGC DGFiP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.